

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Belfius Life Junior** est une assurance-vie avec un taux d'intérêt garanti (Branche 21). Il s'agit d'un produit de Belfius Assurances SA (numéro d'agrément 0037, siège : place Charles Rogier 11, B-1210 Bruxelles, tel : 02 286 76 11 ou [www.belfius-insurance.be](http://www.belfius-insurance.be)). Autorité de contrôle: FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers, B-1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14. Ce document est établi le 14/12/2020.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type:** Assurance-vie de la Branche 21 à prime flexible avec un taux d'intérêt garantis.

**Objectifs:** **Taux d'intérêt garanti:**

- Taux annuel applicable : 0,30% (en date du 20/07/2020) pour la première prime. Ce taux est garanti jusqu'au terme du contrat. Les versements produisent des intérêts à partir du jour de la réception de la prime par la Compagnie.
- Le taux d'intérêt n'est pas garanti pour les versements futurs. Chaque prime suivante fait l'objet du taux d'intérêt en vigueur au moment du paiement.

**Participation bénéficiaire:**

- La compagnie d'assurances peut octroyer une participation aux bénéfices. Cette participation n'est pas garantie. Elle dépend des résultats de la compagnie. La participation aux bénéfices est ajoutée à la réserve acquise.
- Elle peut changer chaque année. Les conditions peuvent être modifiées par l'entreprise d'assurances en cours de contrat.
- La participation bénéficiaire est calculée sur base de la réserve acquise au 31/12 de l'année civile précédente. Elle est attribuée aux contrats en vigueur le 31/12 de l'année civile considérée et acquise au 01/01 suivant.

**Investisseurs de détail auquel le PRIIP est destiné**

Ce produit est destiné aux personnes physiques résidant en Belgique, parents ou grands-parents qui:

- cherchent à épargner pour un (petit)enfant en ayant la certitude que le capital sera versé à l'enfant
- ont un horizon d'investissement de minimum 10 ans

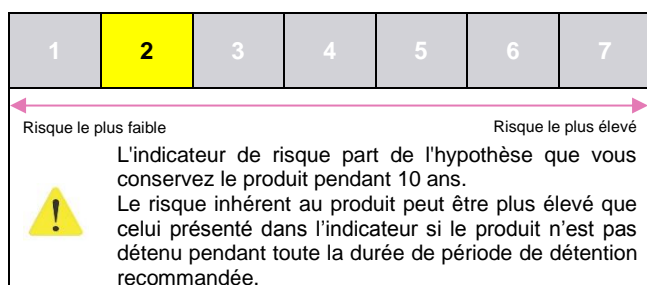
**Assurance: avantages et coûts**

Garantie principale (vie et décès) : valeur du contrat et intérêts capitalisés garantis.  
La garantie complémentaire obligatoire décès (Formule Security): permet d'assurer un niveau minimum d'épargne au terme du contrat, en cas de décès de l'assuré.  
Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?» qui illustre uniquement le remboursement des réserves (valeur du contrat).

**Durée:**

Belfius Life Junior est conclu pour une durée déterminée de minimum 10 ans qui ne peut être prolongée après la souscription. Il prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Assurances SA.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de de Belfius Assurances SA à vous payer en soit affectée

Dans le volet de la branche 21, des taxes et des frais s'appliquent aux primes que vous investissez. Ces taxes et ces frais peuvent avoir pour conséquence que vous ne recevez pas la totalité de la prime investie au moment du rachat ou à la date d'expiration de la police. Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 21 tels que le risque de crédit (en cas de faillite de Belfius Insurance SA) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques. Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (après déduction des frais et taxes). Pour plus d'information sur les frais de sortie, voir la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée? ». Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Investissement de 10 000 EUR

Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime)

Scénarios de performance		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
<b>Scénarios en cas de vie</b>				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.298	€ 9.440	€ 10.127
	Rendement annuel moyen	-7,02%	-1,12%	0,13%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.298	€ 9.440	€ 10.127
	Rendement annuel moyen	-7,02%	-1,12%	0,13%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.298	€ 9.440	€ 10.127
	Rendement annuel moyen	-7,02%	-1,12%	0,13%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.376	€ 9.844	€ 11.012
	Rendement annuel moyen	-6,24%	-0,31%	1,01%
<b>Scénario en cas de décès</b>				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 9.787	€ 9.937	€ 10.127

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Seulement le scénario favorable prend en compte une participation bénéficiaire éventuelle. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si Belfius Assurances SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de faillite de la compagnie d'assurance agréée en Belgique, les versements effectués par le preneur (moins les retraits éventuels réalisés par ce dernier) augmentés des participations bénéficiaires éventuelles et des intérêts déjà acquis tombent sous le mécanisme belge de protection à concurrence de 100.000 EUR par personne et par compagnie d'assurance. Ce produit est garanti par le Fonds de garantie pour les services financiers. Pour plus d'information sur le Fonds de garantie, veuillez consulter le site [www.fondsdegarantie.belgium.be](http://www.fondsdegarantie.belgium.be).

Les contrats d'assurance-vie font l'objet d'une gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux coûts cumulés du produit, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans	Si vous rachetez après 10 ans
Total des coûts	€ 762	€ 810	€ 370
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	7,62%	1,62%	0,37%

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

### Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,25%	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'impact des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance (cf. période de détention recommandée)
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,00%	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,12%	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" dans le tableau des scénarios de performance. L'impact de éventuelle participation bénéficiaire est repris dans le scénario favorable.

Veuillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie précoce.

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de manière anticipée ?

Période de détention recommandée: 10 ans, compte tenu de la législation fiscale. Vu le niveau des coûts et des taxes et le taux d'intérêt relativement bas, le risque est grand que, même si le produit est conservé durant une plus longue période, le preneur d'assurance récupère moins que ce qu'il a versé dans ce produit. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section "Que va me coûter cet investissement?".

#### Frais de sortie:

En cas de rachat partiel ou total avant les 5 dernières années du contrat, les frais de sortie s'élèvent à 5% sur le montant liquidé.

Les frais sont de 0% pour un rachat pendant les 5 dernières années du contrat, ou pour un rachat à partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire du bénéficiaire en cas de décès mentionné dans le contrat lors de sa souscription, et pour autant que le contrat ait une durée de min. 5 ans.

En cas de décès de l'assuré, aucune indemnité de sortie ne sera déduite du montant liquidé.

#### Indemnité de rachat/de reprise:

Pour toute information complémentaire sur les indemnités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Belfius Life Junior, disponibles sur le site web [www.belfius.be](http://www.belfius.be) ou dans son agence de Belfius Banque.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Chaque jour, nous nous donnons à 100% pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be). Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de Belfius? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, par courrier à Negotiation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [negotiation@belfius.be](mailto:negotiation@belfius.be). À défaut de solution, l'Ombudsman des Assurances est à votre disposition: Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as). Plus d'infos: [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as). Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

### Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire » et les conditions générales disponibles à première demande dans votre agence Belfius Banque ou sur le site [www.belfius.be](http://www.belfius.be).

## Information précontractuelle complémentaire - Belfius Life Junior

<b>Objectif document</b>	Le présent document précise et complète les informations du document d'informations clés relatif au produit Branche 21 Belfius Life Junior. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ce document contient uniquement des informations légales obligatoires destinées à vous aider à comprendre les caractéristiques du produit.										
<b>Frais</b>	<p><b>Frais d'entrée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2,50% dégressifs selon les montants investis.</li> <li>- Il est tenu compte des versements antérieurs pour déterminer les frais d'entrée appliqués à la nouvelle prime</li> </ul> <table border="1" data-bbox="328 517 1171 663"> <thead> <tr> <th>Pour chaque prime...</th> <th>Les frais d'entrée s'élèvent à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-49.999 EUR</td> <td>2,50%</td> </tr> <tr> <td>50.000-124.999 EUR</td> <td>1,75%</td> </tr> <tr> <td>125.000-249.999 EUR</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>&gt;= 250.0000 EUR</td> <td>0,75%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Frais de gestion</b> 0,01% mensuellement sur la réserve acquise.</p> <p><b>Indemnité de rachat/de reprise</b> Voir frais de sortie</p>	Pour chaque prime...	Les frais d'entrée s'élèvent à	0-49.999 EUR	2,50%	50.000-124.999 EUR	1,75%	125.000-249.999 EUR	1,00%	>= 250.0000 EUR	0,75%
Pour chaque prime...	Les frais d'entrée s'élèvent à										
0-49.999 EUR	2,50%										
50.000-124.999 EUR	1,75%										
125.000-249.999 EUR	1,00%										
>= 250.0000 EUR	0,75%										
<b>Prime</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Primes flexibles.</li> <li>- Le premier versement doit s'élever au min. à 125,00 EUR. (ce montant comprend la prime, les frais d'entrée et la taxe sur la prime)</li> <li>- Ensuite, date et montant libres avec un min. de 100,00 EUR par prime ou 25,00 EUR pour des primes versées au moyen d'un ordre permanent. (ce montant comprend la prime, les frais d'entrée et la taxe sur la prime)</li> <li>- Après le décès de l'assuré, plus aucune prime ne peut être versée.</li> </ul>										
<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</li> <li>- Pas d'avantage fiscal sur les primes versées.</li> <li>- Taxe de 2 % sur les primes brutes versées (personnes physiques).</li> <li>- Le précompte mobilier (à partir de 2017, celui-ci s'élève à 30 %) est dû en cas de paiement ou d'attribution en cas de vie au cours des 8 premières années (le minimum imposable ne pouvant être inférieur à la capitalisation d'intérêts, au taux de 4,75 % l'an, calculé sur le montant total des primes versées).</li> <li>- Tout impôt ou taxe présent ou futur applicable au contrat est à charge du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s). En ce qui concerne les droits de succession ou impôt de succession, les dispositions fiscales belges tant législatives que réglementaires sont applicables.</li> <li>- Les informations susmentionnées sont fournies à titre strictement indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications et/ou d'interprétation de la réglementation/législation fiscale.</li> <li>- Pour toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter votre agence.</li> </ul>										
<b>Rachat/reprise</b>	<p><b>Rachat/reprise partiel(le)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le souscripteur peut à tout moment (pour autant que l'assuré soit toujours en vie) exercer ses droits au rachat partiel par un formulaire introduit en agence, daté et signé par lui.</li> <li>- Ce rachat partiel s'effectue à la valeur du mardi suivant l'établissement de ce formulaire valant « décompte et quittance de règlement ».</li> <li>- La valeur de rachat est égale au montant du rachat partiel diminué des frais de sortie éventuels, des frais de gestion dus mais pas encore prélevés et des taxes et impôts en vigueur au moment du rachat. Le cas échéant, le montant net du rachat partiel est également diminué de la prime de risque due mais non encore prélevée.</li> <li>- Un rachat partiel n'est autorisé qu'à partir de 1.250,00 EUR et uniquement si l'épargne acquise suite à ce rachat partiel s'élève au moins à 125,00 EUR.</li> <li>- La compagnie rembourse en priorité l'épargne acquise résultant des primes les plus anciennes qui ont été versées.</li> </ul> <p><b>Rachat/reprise total(e)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le souscripteur peut demander à tout moment le rachat total par un formulaire introduit en agence, daté et signé par lui.</li> <li>- Le rachat s'effectue à la valeur du mardi suivant l'établissement du formulaire valant « décompte et quittance de règlement ».</li> <li>- La valeur de rachat total est égale à l'épargne acquise diminuée des frais de sortie, des frais de gestion dus mais pas encore prélevés et des taxes et impôts en vigueur. Le cas échéant, le montant net est diminué de la prime de risque due mais non encore prélevée</li> </ul>										
<b>Information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le souscripteur recevra une fois par an un état annuel reprenant la situation de son contrat mentionnant les primes versées, les frais d'entrée et de gestion, les primes de risque, le taux d'intérêt garanti, les retraits de l'année considérée, y compris la participation bénéficiaire éventuelle, et le total de l'épargne acquise au 31 décembre de cette année.</li> <li>- Pour plus d'information, veuillez consulter le document d'informations clés et les conditions générales disponibles dans votre agence Belfius Banque ou sur <a href="http://www.belfius.be">www.belfius.be</a>. Il est important que les épargnants potentiels prennent connaissance de ces documents avant de signer un contrat.</li> <li>- Ce type de contrat est soumis au droit belge.</li> </ul>										